

22 septembre

Assemblée des Français de l'étranger, session d'ouverture, Quai d'Orsay

Extrait des débats :

Monsieur Olivier CADIC, membre élu de la circonscription de Londres

Monsieur le Directeur, à la lecture de votre rapport très complet dont je vous remercie, je souhaite vous faire part de mes préoccupations concernant la mission emploi formation professionnelle. Plus des deux tiers des six mille offres et des quatre mille placements déclarés ont été réalisés en Europe. Un quart des placements du monde a été réalisé à Londres. À titre de comparaison, le réseau EURES, qui fédère tous les services publics emploi de l'Europe affiche à ce jour, près de 1,1 million d'offres d'emploi en Europe et met à disposition, dans chaque pays, des conseillers emploi parlant français. À titre d'exemple, ils sont 28 en Allemagne et 18 au Royaume-Uni. Les Français peuvent donc accéder librement à toutes les offres d'emploi déposées en Europe, auprès des services publics pour l'emploi européen, sur le site EURES.

Au consulat à Londres, les offres d'emplois sont réservées aux seuls Français établis au Royaume-Uni. Réserver des offres d'emplois selon un critère de nationalité est en contradiction, non seulement avec nos engagements européens, mais aussi avec un des principes élémentaires de la Déclaration universelle des droits de l'Homme. La discrimination atteint aussi les Français de France. Les Français de France paient les impôts qui financent les traitements des salariés de la bourse emploi Londres. Mais, les Français de France n'ont pas un accès libre aux offres qui sont recueillies par ce bureau emploi. Je vous joins copie de l'impression de la page « condition d'accès aux services » avec le logo du ministère des Affaires étrangères, pour preuve de ce que j'avance. À l'heure où la France préside l'Europe, à l'heure où le monde va célébrer le souvenir de René Cassin et de sa Déclaration universelle des droits de l'Homme, ne pourrions-nous pas envisager de mettre un terme à une organisation qui favorise la préférence nationale en matière d'emploi ?

Enfin, je pense que les employeurs doivent juger les candidats sur leurs seules compétences. Newton disait : « Les hommes construisent trop de murs et pas assez de ponts ». Je pense que ce serait un pont, si toutes nos offres d'emplois recueillies étaient transmises au réseau EURES, pour qu'elles soient disponibles pour tout le monde.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Alain CATTÀ.

Monsieur Alain CATTÀ

S'agissant de Londres, qui est un dossier complexe, je vous renvoie au service d'Eric LAMOUREUX. Nous sommes en train de regarder, avec le consulat, comment nous pouvons améliorer ce système. La Chambre de commerce de Londres ne nous a pas beaucoup aidés en la matière, en dépit des invites que nous lui avons faites.

S'agissant de la préférence donnée à la nationalité, vous avez sûrement raison de souligner la nécessité d'élargir au maximum les choses. Mais, moi, je travaille pour les Français de l'étranger. Alors, il faut peut-être commencer par là.

Troisièmement, s'agissant de l'Europe, nous avons bien conscience de ce que les structures locales sont, dans un certain nombre de pays, mieux adaptées à la préoccupation des Français, qui cherchent un travail hors de nos frontières, que les services de l'État. C'est la raison pour laquelle, dans les années qui viennent, nous nous dégagerons d'un certain nombre de pays où au fond, les services locaux sont à même de faire le travail que nous y faisons. D'ailleurs, ce redéploiement est la condition sine qua non, pour que nous soyons présents en Afrique, à Madagascar, dans les pays émergents, etc.